DEROSIER Jean-Philippe, Professeur, Université de Rouen

Titre

## François Hollande et le fait majoritaire, ou la naissance d'un fait majoritaire contestataire

## Résumé

Le fait majoritaire, indispensable pour assurer à la Vème République sa stabilité, a connu de nombreuses variations depuis 1962. Il a pu être, d'abord, absolu et inconditionnel : un seul parti, celui du Président, détenant la majorité absolue à l'Assemblée nationale. Il a pu être simplement relatif, le parti et le groupe majoritaires ne détenant qu'une majorité relative, imposant de s'assurer, à chaque vote, soit le ralliement, soit l'abstention d'un autre groupe (exemple du second septennat de François Mitterrand). Il a pu être minoritaire, le Président étant issu d'un groupe minoritaire de la majorité, le contraignant alors à composer avec le groupe majoritaire, soit en nommant un Premier ministre issu de ses bancs, soit en négociant pour obtenir son soutien (exemple de Valéry Giscard d'Estaing, d'abord avec Jacques Chirac, puis avec Raymond Barre). Il a encore pu être pluriel ou coalisé, avec un seul groupe majoritaire réunissant plusieurs partis politiques ou plusieurs groupes coalisés, imposant alors des négociations plus ou moins continues (exemples des élections législatives de 1967, de 1973, ou encore de la cohabitation de 1997 avec le gouvernement Jospin).

Ce fait majoritaire, conséquence directe de l'élection présidentielle et du mode de scrutin des élections législatives, est ce qui assure la domination du Président de la République sur les autres institutions politiques car le pouvoir du candidat vainqueur à la première dépend exclusivement de sa victoire aux secondes : « l'élection présidentielle n'offre à celui qui la gagne que des possibilités ; seule la victoire aux élections législatives donne le pouvoir »(1). Ainsi, l'intensité du fait majoritaire fait varier l'étendue du pouvoir du Président et sa liberté d'action.

Actuellement, le fait majoritaire semble absolu : un seul groupe politique, correspondant au seul parti du Président, détient la majorité absolue à l'Assemblée nationale. Toutefois, en raison du contexte de la victoire de François Hollande et de son camp en 2012, il s'agit d'un fait majoritaire d'un nouveau genre, que l'on appelle contestataire et qui engendre certaines conséquences sur les équilibres politiques et institutionnels du régime de la Vème République.

D'une part, la victoire de François Hollande le 6 mai 2012 est une victoire obtenue par contestation, non par adhésion : les électeurs n'ont pas tant soutenu le candidat élu que rejeté le candidat battu, qui se trouvait être le Président sortant. En 2012, la victoire de François Hollande s'explique par la volonté profonde de ne pas réélire Nicolas Sarkozy et, ainsi, de sanctionner sévèrement son mandat. Il en résulte une légitimité fortement atténuée, remise en cause dès le lendemain de l'élection.

En effet et d'autre part, cette victoire par contestation du camp adverse a immédiatement débouché sur une légitimité triplement contestée, la crise économique venant renforcer cela. Elle l'est par l'opposition, de façon classique. Elle l'est au sein de la coalition majoritaire, ce qui est plus surprenant, à si brève échéance. Elle l'est au sein même du parti majoritaire, ce qui est exceptionnel. Ainsi, ce fait majoritaire, obtenu par contestation du camp adverse et débouchant sur de la contestation au sein du nouveau camp majoritaire, engendre un affaiblissement des pouvoirs du Président et du gouvernement, alors même qu'ils détiennent la majorité absolue à l'Assemblée nationale.

(1) Guy CARCASSONNE, *La Constitution, introduite et commentée*, Points Seuil, Paris, 11ème édition, 2013, p. 59.